

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 12**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

---

**OBJET**

Délégations Chasse - Pêche - Forêt - subventions aux associations - Troisième répartition 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des  
Territoires  
0413311678**

## **PRESENTATION**

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant : la Chasse, la Pêche et la Forêt.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Deux répartitions ont été effectuées lors des Commissions Permanentes du 27/05/16 et du 13/07/2016 ; depuis, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations Chasse, Pêche et Forêt, une troisième répartition s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

### **Délégation Chasse :**

#### **Subvention de Fonctionnement**

Pour cette troisième répartition, ce sont 6 demandes de subventions déposées par 6 associations implantées sur les territoires des communes de Berre l'étang, Marseille, Miramas, Saint-Martin-de-Crau et Vauvenargues.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 24 500 €.

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **20 500 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

## **Délégation Pêche :**

### **Prorogation de subvention :**

Par courrier en date du 18 mai 2016, la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (BA 2013- 5552F), domiciliée : 8, Parc des Activités de Bompertuis, rue d'Arménie à GARDANNE, a sollicité le Conseil Départemental pour l'obtention d'une prorogation d'une subvention d'investissement.

Cette demande concerne le projet de mise aux normes sanitaires de l'écloserie fédérale à Meyrargues, d'un montant de 81 913 €, accordée lors de la Commission Permanente du 3 juin 2013.

Quelques mois sont nécessaires à la finalisation de cette écloserie, et solder définitivement l'opération (80 % déjà mandaté).

Cette prorogation étant sans incidence financière pour la collectivité, il vous est proposé d'accorder un délai supplémentaire allant jusqu'au 31 décembre 2016.

## **Délégation Forêt :**

### **Subvention de Fonctionnement**

Pour cette troisième répartition, ce sont 13 demandes de subventions déposées par 12 associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, Arles, Gardanne, Rognac, Velaux, Marseille (8eme, 9eme et 13eme).

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à **222 416 €**

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **175 316 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, dont la dotation est suffisante.

### **Délégation Chasse**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
15014	1012663	<b>FONCTIONNEMENT</b>	65 - 738 6574	<b>20 500 €</b>

## Délégation Forêt

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10402	1012193	<b>FONCTIONNEMENT</b>	65-738-6574	<b>175 316 €</b>

## PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- vous prononcer sur l'octroi aux associations figurant en annexe du rapport, d'un montant total de subventions en fonctionnement de **195 816 €** (soit : 20 500 € pour la Chasse, 175 316 € pour la Forêt) ;
- vous prononcer sur la demande de prorogation faite par la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;
- m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée à la Chasse, la Pêche et la Forêt, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL